

Date de convocation : 18/11/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Fanny MOURIER, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER) Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD) Thierry SABOT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Absente : Colette MORIN (1).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Aide à l'investissement pour les associations ayant leur siège social à DUNIERES.

DCM 20231123-5

Monsieur GRANGE propose d'aider les associations pour des projets d'investissements structurants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de la rédaction de la délibération DCM 20220728-4 ainsi :

- Autorise la mise en place d'une subvention d'investissement aux associations ayant leur siège social à DUNIERES aux conditions suivantes :
 - 50 % de la dépense plafonnée à 1500 € TTC par période de 4 ans ;
- Indique que les projets feront l'objet d'un passage systématique en Conseil Municipal afin de vérifier que l'investissement peut être qualifié de structurant ;
- Précise que cette aide peut se cumuler à la subvention annuelle de fonctionnement allouée par la Collectivité.

AR Préfecture

043-214300873-20231123-DCM20231123_5-DE
Reçu le 30/11/2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,
Christophe MOULIN

AR Prefecture

043-214300873-20231123-DCM20231123_5-DE
Reçu le 30/11/2023